Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D26028CCAS
Séance du 8 octobre 2026 à 18 heures 30

Date de la Convocation
Le 28/09/2026

Date d'Affichage
Le 29/09/2026

Date de mise en ligne de la délibération :
Le 13/10/2026

Ce jourd'hui le jeudi huit octobre de l'an deux mille vingt-six à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Présents :
Membres élus : Jean-Pierre DEMNI, Vice-Président, Pascale KHAMNOUTHAY, Laura SAPONARO, Vice-Présidente déléguée, Nadia BOUALAM, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CARAMEL, Éric CENDRES, Christiane FOULQUIER, *Anne-Laure GRILLOT*, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

Nombre de Conseillers : 13	**Abstentions** : 0
Présents : 9	**Vote pour** : 11
Votants : 11	**Vote contre** : 0

Absents excusés *: Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS, Arnaud ESPIÉ (pouvoir donné à Laura SAPONARO), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Nadia BOUALAM), Anne-Laure GRILLOT*

Secrétaire de séance : Laura SAPONARO

Objet de la délibération : Aide à la restauration périscolaire – Révision des tarifs

Le vice-Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la commune adhère au dispositif gouvernemental « Cantine à 1 euro ». Ce qui signifie que l'état aide financièrement à hauteur de 3 € par repas, facturé à 1 € maximum pour les familles les plus en difficulté.

Il rappelle également que cette mesure ne s'applique qu'au temps scolaire et n'impacte pas les tarifs des repas mis en place par Espace Jeunesse pour le mercredi et les vacances.

C'est pour cela qu'il avait été décidé par la délibération D21020CCAS d'appliquer les mêmes tarifs que ceux mis en place pour la cantine scolaire, afin de favoriser la fréquentation des loisirs collectifs.

Considérant que les tarifs de la cantine scolaire ont évolués et que les tranches des tarifs ont été modifiés par la commune,

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

Décident d'appliquer une tarification identique pour le Centre de Loisirs à celle mise en place à la cantine municipale à partir du 1er novembre 2026, telle que définie dans le tableau ci-dessous

Quotient familial	Prix du repas
0/500	1 €
501/700	1 €
701/1000	1 €
1001/1100	3.42 €
A partir de 1101 Ou familles hors commune	3.65 €
Adultes	3.65 €

Le CCAS versera à l'association Espace Jeunesse sur présentation de factures, le complément de la partie du repas non facturée aux familles qui auraient dû leur être appliquée selon la grille ci-dessous

Quotient familial	Prix du repas	Facturé par le Centre de Loisirs aux familles	Facturé au CCAS par le Centre de Loisirs
0/500	2.80 €	1 €	1.80 €
501/700	3.00 €	1 €	2.00 €
701/1000	3.20 €	1 €	2.20 €
1001/1100	3.42 €	3.42 €	-
A partir de 1101 Ou familles hors commune	3.65 €	3.65 €	-

Précisent que les crédits sont inscrits au budget du CCAS 2026.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 8 octobre 2026

Le vice-Président,
Jean-Pierre DEMNI

MAIRIE LE SEQUESTRE * TARN *

La secrétaire de séance,
Laura SAPONARO

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.